

Aide au titre des équipements sportifs

Rapport n° CP/2014/350

Service gestionnaire :

Service des sports

Résumé :

Le présent rapport vous propose une nouvelle convention financière pour la subvention accordée au Syndicat mixte de la Région de Sultz-sous-Forêts pour la réhabilitation et l'extension du gymnase, en commission permanente du 3 mars 2014.

Lors de la réunion du 3 mars dernier, une subvention de 196 638,10 € a été attribuée au Syndicat mixte de la Région de Sultz-sous-Forêts pour la réhabilitation et l'extension du gymnase de Sultz-sous-Forêts.

Il avait été prévu dans la convention financière jointe au rapport présenté en commission que le paiement de cette subvention soit ventilé sur 3 exercices budgétaires, à savoir :

- 80 000,00 € en 2014 ;
- 60 000,00 € en 2015 ;
- et 56 638,10 € en 2016.

Il convient de rappeler que ce gymnase situé à côté du collège accueille prioritairement les collégiens pour la pratique de l'EPS et de l'UNSS.

Compte tenu de l'avancement du chantier – près de 75 % des travaux sont achevés – et vu que les factures afférentes ont été payées par le syndicat mixte, je vous propose de ramener le versement de notre subvention sur 2 ans à savoir :

- 100 000,00 € en 2014 ;
- 96 638,10 € en 2015.

Cette nouvelle ventilation sera actée dans la convention jointe au présent rapport.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve la convention financière à intervenir entre le Département et le Syndicat mixte de la Région de Sultz-sous-Forêts et autorise son président à signer cette convention.

Strasbourg, le 22/04/14

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL